

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL239

présenté par

M. Coronado, Mme Attard, M. Molac et Mme Pompili

ARTICLE 10

Supprimer les alinéas 3 et 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Établir une exception au principe de réutilisation de manière aussi large risque d'aboutir à la généralisation de l'exception. Par ailleurs, ne pas permettre d'exception renforcera la position des administrations face aux demandes des entreprises.

C'est pourquoi cet amendement propose de supprimer la possibilité d'exception.